



Numéro #6  
JANVIER 2013

# Les Nouvelles du CHSCT 44

## Groupe de travail du 6 décembre

### Compte-rendu d'expertise effectuée à la trésorerie de Bouaye

Alerté par l'état de santé des agents de la trésorerie de Bouaye qui ont dû faire face à des charges de travail particulièrement importantes, le CHSCT 44 avait demandé en mai 2012 l'intervention d'une psychologue du travail afin de faire un bilan de l'état de santé collectif des agents et évaluer les dispositions mises en place pour améliorer les conditions de travail. Mme LEHONGRE qui a mené l'intervention fin juin/début juillet a présenté la restitution de son expertise aux membres du CHSCT 44 lors du groupe de travail du 6 décembre.

Les principaux enseignements de cette intervention montrent que si l'esprit d'équipe a pu être préservé, la « crise » traversée a laissé des traces : fatigue, angoisse de revivre de tels moments à l'avenir et angoisse par rapport à la question des effectifs du poste, amertume sur la réaction tardive de la direction. Tous les agents du poste ont pointé le manque d'effectifs comme origine de la surcharge de travail.

Les agents ont avancé plusieurs préconisations portant notamment sur les effectifs, la coordination avec les ordonnateurs ou encore sur l'organisation de l'équipe. Ils attendent surtout de la direction qu'elle se montre beaucoup plus réactive à l'avenir en cas de nouvelle surcharge.

La situation de la trésorerie de Bouaye est symptomatique de la dégradation générale des conditions de travail dans les différentes directions et les différents services du ministère des Finances. Au final, ce sont les agents qui payent de leur santé et le service rendu qui se dégrade.

A Bouaye les difficultés du poste ont pu être surmontées en grande partie grâce aux renforts affectés sur le poste et à l'investissement des agents. Mais qu'en est-il dans les autres services confrontés à des problématiques similaires ? Qu'en sera-t-il dans les services déjà au bord de la rupture où la DRFIP se prépare de nouveau à supprimer des emplois ? Combien d'arrêts de travail, combien de drames, combien de services coulés, d'usagers excédés faudra-t-il encore avant que le gouvernement ne décide de stopper la politique destructrice des suppressions d'emplois dans la fonction publique ?

## Séance plénière du 13 décembre

### Expertise sur la réorganisation des services informatiques de l'INSEE

Les agents des services informatiques de l'INSEE sont actuellement concernés par une réorganisation visant à implanter un centre à Metz qui ne répond à aucune nécessité en dehors de la commande politique de l'ex-président de la République pour compenser les effets des restructurations militaires.

En plus du coût exorbitant pour la collectivité, des pertes de compétence, des dysfonctionnements et des problèmes pour l'utilisateur final, la création du centre de Metz implique la déstructuration, voire la destruction des services informatiques existants. De plus, ces bouleversements inutiles ne tiennent pas compte des incidences sur la vie personnelle et professionnelle des agents de ces établissements (Aix-en-Provence, Lille, Orléans ou Nantes) mettant en danger la santé des personnels concernés.

Au niveau central, les organisations syndicales de l'INSEE ont rejeté unanimement en Comité Technique de réseau cette réorganisation et ont demandé en CHSCT une expertise externe pour évaluer l'impact sur la santé des agents. La direction générale refuse actuellement que le CHSCT puisse faire appel à l'expert de son choix.

C'est pourquoi la CGT a pris l'initiative de soumettre au vote des CHSCT locaux des demandes d'expertise portant sur les établissements concernés par la réorganisation. En Loire-Atlantique, le CHSCT a voté à la majorité la demande d'expertise externe sur la réorganisation du centre informatique de Nantes, seul le représentant FO ayant décidé de s'abstenir. La direction régionale de l'INSEE doit maintenant donner une réponse rapide à la demande d'expertise. En cas de refus, la CGT demandera au CHSCT de solliciter l'intervention de l'inspection du travail, comme le prévoit le décret 82-453 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique d'Etat.

## **Présentation du guide de prévention du risque amiante**

Au terme d'un dialogue social approfondi avec les fédérations syndicales, un guide de prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments des ministères financiers a été élaboré et finalisé en 2012. Sur plusieurs points, le ministère a fait le choix de la sécurité en allant au-delà de la réglementation actuelle. C'est notamment le cas sur les précautions à prendre pour le retrait de l'amiante non friable, la signalétique, le mesurage des fibres fines et courtes et sur les choix de désamiantage.

L'amiante est malheureusement un sujet particulièrement sensible en Loire-Atlantique en raison de la dramatique expérience du Tripode. La représentation CGT au CHSCT 44 se félicite de la parution de ce guide et salue la très forte implication de la Fédération des Finances CGT et des représentants CGT au CHSCT ministériel qui a permis ces avancées déterminantes pour la santé au travail dans notre secteur d'activité.

Dans le ressort du CHSCT 44 les sites amiantés sont nombreux. Prochainement, des travaux en site amianté devraient débuter à l'Hôtel des Finances de Saint-Nazaire. Partout, les représentants CGT du CHSCT 44 veilleront au strict respect des préconisations du guide amiante. Pour cela nous avons besoin de la vigilance de tous. N'hésitez pas à nous contacter en cas de doute.

## **Présentation du dispositif des espaces de dialogue à la DGFIP (EDD)**

Dans le cadre d'un plan d'action d'amélioration des conditions de travail, la DGFIP a mis en place un dispositif d'espaces de dialogue ou EDD qui sont un lieu d'échanges sur l'organisation du travail et la vie au travail associant l'ensemble des agents et des cadres en vue de faire émerger des pistes d'amélioration.

Les EDD reposent sur une démarche participative et volontaire. Leur mise en œuvre peut être demandée par les agents, les cadres, un service ou une organisation syndicale. Elle peut aussi être proposée par une direction locale. Les EDD sont menés par un binôme de facilitateurs, extérieurs au service concerné et mieux encore, extérieurs à la direction concernée. La présence du cadre du service n'est pas souhaitable dans l'EDD.

Au SRE à Nantes, un EDD a été mis en place en 2012 pour un service où la situation était explosive pour plusieurs raisons. Même si tout n'a pas forcément été résolu, l'EDD a permis d'apaiser les tensions, de revoir l'organisation du service et l'installation mobilière. L'expérience semble avoir été jugée positive par les agents.

Pour la CGT, les EDD peuvent être un outil d'amélioration des conditions de travail à condition que le besoin soit ressenti par les agents et qu'il y ait un strict respect du principe du volontariat. A l'inverse, nous sommes opposés à des EDD à l'initiative des directions qui auraient pour but de faire entériner par les agents une réorganisation.

Au sein de la DRFIP 44, aucune démarche d'EDD n'a été concrétisée à ce jour. Pourtant, les services en difficulté confrontés à des conditions de travail particulièrement dégradées sont nombreux. Plutôt que de continuer de souffrir et subir en silence, peut-être faut-il se poser la question du recours à l'EDD. Même si tous les problèmes ne seront pas résolus, des améliorations pourraient être apportées. Pour les représentants en CT ou en CHSCT, les EDD peuvent aussi nous apporter des éléments sur la dégradation des conditions de vie au travail et améliorer notre connaissance des risques psychosociaux.

Par ailleurs, les Fédérations des Finances ont demandé que le dispositif des EDD soit étendu à l'ensemble des directions de notre ministère.

## **Rapports des visites de l'Inspecteur Sécurité et Santé au Travail (ISST)**

### Visite de la Trésorerie du CHU de Nantes :

Façade dégradée à surveiller malgré l'enlèvement des éléments qui risquaient de se détacher. Impossibilité d'organiser un exercice d'évacuation de la trésorerie indépendamment d'un exercice d'évacuation du CHU. S'assurer que tous les agents connaissent les consignes de sécurité et d'évacuation. L'assistant de prévention de la DRFIP est chargé de mettre en place une simulation d'évacuation sans activation de l'alarme.

L'ouverture des fenêtres présente un risque de blessure. La direction du CHU indique que la réfection des fenêtres fait l'objet d'une étude de faisabilité.

Ambiance bruyante de l'open space : une réflexion doit s'engager associant les médecins de prévention, l'assistant de prévention, les agents et le chef de poste.

### Visite du bureau des Douanes de Montoir de Bretagne :

Bardage de la façade mal fixé, une vérification d'urgence est programmée par la direction.

Fuite de fuel dans le local archives. Supprimer tout accès aux agents sans protection individuelle. Appel à une société de nettoyage.

Grand nettoyage des vestiaires hommes à programmer par la direction.

Transfert du service navigation aux Sables d'Olonne : une opération de pilonnage des archives sera menée avant le déménagement. Des mesures de sécurisation des sols des locaux des Sables seront prises pour pouvoir accueillir ces nouvelles archives. Le président du CHS acte la mise en place d'une commission immobilière en janvier.

## **Rapport 2011 des médecins de prévention**

Fait marquant de ce rapport, la très forte augmentation des pathologies liées aux risques psychosociaux entre 2009 et 2011. Beaucoup plus d'agressions verbales, de burn-out. Inaptitude au poste de travail aussi en forte augmentation. Les conditions de réalisation de la RGPP sont à l'origine de cette très forte dégradation de l'état de santé des agents.

La CGT n'a jamais cessé de dénoncer la politique aveugle de suppressions d'emplois et de réorganisation des services qui ne tient aucun compte des effets sur les conditions de travail et la qualité des missions. Résultat, aujourd'hui ce sont les agents de l'Etat qui payent de leur santé et parfois de leur vie : en un an plus de 40 agents de la DGFIP ont tenté de mettre fin ou ont mis fin à leurs jours. Voilà le résultat de la violence du traitement infligé depuis des années aux agents : suppressions d'emplois, exigences hiérarchiques pour satisfaire les indicateurs, restructurations régressives, impossibilité de faire correctement son travail, culture de la performance et mise en concurrence des agents. L'employeur est responsable de la santé de ses agents. L'Etat doit inverser de toute urgence cette politique destructrice, à commencer par les suppressions d'emplois !

A l'occasion de ce rapport, la CGT a demandé un suivi statistique des congés ordinaires de maladie de courte durée afin d'évaluer les effets de la mise en place du jour de carence.

## **Bilan du budget 2012 du CHSCT 44 et de la mise en œuvre des PAP**

Les contraintes liées au circuit des dépenses du CHSCT ne permettent pas d'avoir la certitude que toutes les dépenses engagées en 2012 seront bien facturées et payées cette année. Conséquence : les éventuelles factures non payées en 2012 seront imputées sur le budget du CHSCT de 2013, ce qui pourrait constituer une perte de crédit importante avoisinant 50 000 euros dans le cas le plus défavorable.

Lors de cette séance plénière, les directions étaient censées présenter le bilan de leur Programme Annuel de Prévention des risques professionnels (PAP) afin de déterminer ce qui n'avait pu aboutir en 2012 et ainsi dégager des pistes d'action pour 2013. Aucune des directions n'a présenté de bilan, ce qui pose problème pour la programmation des actions du CHSCT.

## Pistes d'actions et besoins en formation pour 2013

La DRFIP a présenté une ébauche de plan de formation pour 2013 : risque routier, gestes et postures, conflits avec les usagers, risque canin, habilitation électrique, secourisme et santé au travail. Elle a également avancé ses pistes d'actions, qui sont pour certaines la reprise d'actions prévues en 2012 mais toujours pas réalisées : réfection de l'escalier du Centre des Finances Publiques de Pornic, installation d'un monte-charge à la trésorerie de Saint-Herblain, climatisation de bureaux à Cambronne, équipement de base pour la sécurisation de différents sites.

La Douane a indiqué qu'elle travaillerait en 2013 à l'amélioration de l'isolation thermique et phonique des postes.

Les organisations syndicales ont avancé plusieurs propositions s'inscrivant dans le plan ministériel pluriannuel santé, sécurité et conditions de travail : audits thermiques et sonores, amélioration de la démarche d'élaboration des DUERP dans les services, établissement d'une liste des exercices incendie, organisation de réunions d'information dans tous les services sur santé et sécurité au travail, programmation de visites de postes par le CHSCT 44, diffusion d'un questionnaire sur l'impact de l'outil informatique sur les conditions de travail, prévention de l'exposition aux substances cancérogènes, mutagènes et repro-toxiques (CMR), amélioration de l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite, études ergonomiques sur des projets de réorganisation... Ces propositions seront précisées dans le cadre d'une réunion début 2013 avec les assistants de prévention des directions.

## Questions diverses

La CGT a relevé différents problèmes concernant la sécurité du site Lotz-Cossé sur l'île Beaulieu à Nantes. Un seul cahier Sécurité et Santé au Travail pour 4 services. Absence de véritable responsable de site, aucun chef de service ne souhaitant assumer cette responsabilité. La DRFIP a répondu qu'un registre serait bien mis en place par service et que les chefs de service n'étant pas intéressés par les questions de sécurité (!) la direction avait dû faire appel à deux agents de catégorie C rattachés à la division logistique.

Information sur la réhabilitation du Centre des Finances Publiques de Saint-Nazaire : contrairement aux engagements pris par le Ministre des Finances le 29 octobre 2012 en réponse au courrier des représentants syndicaux du CHSCT 44 de juin 2012, les travaux n'ont toujours pas commencé. Pire, nous ne savons toujours pas à quelle date ils débiteront et quel sera le périmètre d'intervention ! Un élément positif selon la direction, mais que nous ne pourrions vérifier qu'en possession du plan d'intervention détaillé, les travaux s'effectueraient en deux temps, aile par aile, l'aile concernée par les travaux restant inoccupée.

**Prochaine séance plénière du CHSCT 44 le 21 février 2013.**

|                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p><i>Les représentants CGT au CHSCT 44 :</i></p> <p><b>Christophe BEDU (DRFIP) Jean-Pierre CAILLER (Expert - DRFIP)</b><br/><b>Cécile HAURAY (DRFIP) Patrick JETHRIT (SRE)</b><br/><b>Francis JUDAS (Expert – INSEE) Jean-Marc LE SAEC (DRFIP)</b><br/><b>Elmostafa OKHAM (INSEE) Pascal PIAT (DOUANE)</b></p> <p>N'hésitez pas à nous contacter.</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|